

d'un acre anglais de terre semé en navets de Suède fut par arpent de 17 ton., 12 qts., 1 qr., 18 lbs. ou 21 ton., 2 qts., 3 qrs., 14 lbs., par acre.

—:o:—
CORRESPONDANCES.

A l'Éditeur du *Journal du Cultivateur*.

Monsieur,—Il y a en ce moment une grande agitation sur le meilleur moyen de se débarrasser des barrières dans l'île de Montréal, surtout dans quelques localités où la charge est plus forte et plus injuste qu'elle ne doit l'être. Je voudrais mettre l'État suivant devant le public par l'entremise du *Journal du Cultivateur*.

Les cultivateurs ayant probablement plus de temps, y porteront plus d'attention sans doute que la classe mercantile, qui court si vite après la fortune.

Je rangerai les items de dépense par la compagnie sous trois têtes :—

1o. Intérêt sur un capital emprunté à 8 per cent de £50,750, se monte à 4,060.

2o. Charge annuelle pour 10 barrières, £100 chacune, disons £1000. Ce peut-être le double de cette somme, ce que l'on peut démontrer facilement vu que quelquefois en-la coûte le double de ce montant.

3o. Réparations annuelles, je ne suis pas prêt à en parler, mais on peut voir ce qu'elles coûtent par ce qui suit. Je pense que le montant du revenu, quelque gros qu'il soit, n'exécède pas £6,000.

Disons.....£6,000

Maintenant nous avons à payer pour l'intérêt.....£4,060
Do do do barrières.....1,000

£5,060

laissant une balance pour couvrir les réparations, etc., de quinze cents louis.

Je n'ai pas de document à citer pour montrer exactement comment est la chose, ce n'est pas nécessaire pour moi comme je résume d'après un principe pour atteindre un fin.

On ne doit pas perdre de vue que dans le Bas-Canada les chemins sont une taxe sur la terre, et par conséquent une grande injustice pour les cultivateurs qui ne demeurent pas sur l'île de payer pour des chemins sur l'île de Montréal.

Ma proposition est de taxer toute l'île de Montréal, y compris la ville, pour prélever ces £6,000, d'une manière aussi égale que possible. La dette de £50,750 étant assurée sur tous les biens immeubles de l'île, la garantie serait excellente, n'exceptant pas même le Gouvernement, on pourrait alors avoir l'argent à 6 par cent, ce qui ferait une épargne de.....£1,015

Ajouter à ceci l'épargne des barrières.....1,000

£2,016

* Est-ce que ceci ne serait pas £040 ?—*Journal du Cultivateur*.

vous avez alors une épargne d'un tiers de la dépense annuelle ci-dessus citée.

Je diviserais la taxe de cette manière : des revenus de la Corporation de Montréal, je réclame la moitié, disons £3,000 par année. S'il y a quelque vérité dans la maxime des économistes politiques que le consommateur paie les taxes, Montréal s'en retirerait à bon marché à ce taux. Je pense qu'il est démontrable que la ville paie maintenant les trois quarts.

Toute l'île a été évaluée pour les cotisations, et les municipalités locales, de sorte que la taxe pourrait être facilement prélevée.

Je ne me propose pas de me mêler de la conduite du chemin excepté de la manière ci-dessus. Les chemins sont beaux et probablement bien conduits. G.

—:o:—

A l'Éditeur du *Journal du Cultivateur*.

Monsieur,—J'ai vu avec beaucoup de plaisir dans votre journal, que le Bureau d'Agriculture a adopté plusieurs nouveaux réglemens pour l'Exposition Provinciale, qui doit avoir lieu aux Trois-Rivières, en septembre prochain. M. l'Éditeur permettez-moi de suggérer quelques réglemens additionnels qui seraient d'un très grand avantage pour le pays en général. Dans la classe des produits agricoles, toutes personnes à qui des prix sont accordés devraient être tenues avant de les recevoir, de donner un état par écrit de leur mode de culture, de la nature du sol, la quantité en par acre, et répondre à toutes les autres questions que l'on pourrait leur faire ; ce qui serait publié dans le *Journal du Cultivateur*, et circulé par toute la Province. Quant aux Département des Instrumens Aratoires, je considère que la règle qui a été adoptée par la Société d'Agriculture de la Haute Ecosse, que le faiseur ou inventeur seul doit être admis à concourir, devrait être introduite.

Je ferai quelques remarques touchant nos Sociétés de Comté, dont plusieurs ont fait un bien immense dans leurs localités respectives. Je peux mentionner comme exemple à imiter le Comté de Montréal. Le plan qu'ils ont adopté de donner annuellement des prix pour les fermes les mieux tenues et les récoltes croissantes ne peut être surpassé dans aucun pays. Je ne vois pas de raison pourquoi le plan ci-dessus ne serait pas pratiqué par chaque Société de Comté, recevant l'octroi de l'argent public. Je donnerai une brève explication de quelques-uns des abus sous le présent système de donner des prix pour une petite quantité de grain comme un minot ou deux tout au plus. Avant la dernière exposition, un cultivateur sur le chemin de Ste. Foy, dont les animaux et les instrumens aratoires sont de la plus mauvaise description, sema son jardin, pas plus d'un acre, en trois différentes variétés de grain, dans le seul but d'attrapper quelques prix, ce qui arriva à une Exposition Agricole près de Québec, où il y avait du blé mêlé avec de la balle, des personnes qui pesèrent leur grain une seconde fois et plusieurs autres

pratiques telles qui montent clairement la folie de tels systèmes. Tant que l'argent public sera ainsi distribué, ça ne tendra qu'à ouvrir un chemin à toutes sortes de fraude, et le cultivateur honnête, industrieux et laborieux n'aura aucune chance de concourir. J'ai été témoin de ces pitoyables expositions pendant les vingt-neuf années dernières, et les prix pour les produits ont été généralement remportés par les plus mauvais cultivateurs. Le seul moyen vrai et légitime d'améliorer notre agriculture est pour nos Sociétés de Comté de donner des prix pour les fermes bien tenues, les récoltes croissantes, le bon équilibre, le bon assortiment d'instrumens aratoires, les laiteries bien conduites, etc., etc. Je pense aussi qu'une plus grande circulation du *Journal du Cultivateur* dans le Comté de Québec serait un grand avantage. Sa présente circulation limitée montrent clairement le petit intérêt que portent nos cultivateurs à ce qui est si essentiel à leurs propres intérêts : il se public au bas prix de 2s 6d par année, et chaque numéro est rempli d'article choisis.

Votre, etc.

MATTHEW DAVIDSON.

Chemin de Ste. Foy,
Comté de Québec,
22 janvier, 1856.

A l'Éditeur du *Journal du Cultivateur*.

Rose Brook Farm,
Trois-Rivières, 10 Janvier, 1856.

Cher Monsieur,—Avez-vous l'obligeance d'informer un de vos abonnés quel serait le meilleur mode et le moins coûteux d'engraisser une nouvelle prairie, le sol est léger, elle a été faite il y a un an, mais en conséquence de la sécheresse, le foin vient clair, le trèfle seulement par morceaux, ainsi que le mil. Je finis par essayer de laisser mûrir le mil et répandre sa graine, ce qui arriva à ma satisfaction. Les pluies de l'automne ont complètement couvert mon champ d'une couche épaisse de mil à mesure qu'il poussait, et il avait environ d'un à deux pouces quand les gelées sont venues. Le champ a environ 14 acres, comme l'engrais sur la surface au printemps serait trop pesant pour le jeune mil, comment le plâtre ou le gypse ferait-il ? J'ai aussi un marais à la main où je pourrais avoir de la boue et de l'argile, mais le coût de les avoir dans le printemps serait plus grand que celui du plâtre. Voulez-vous me faire savoir comment le plâtre ferait, et combien il en faut à l'acre, comment l'appliquer, où je pourrais en avoir du bon et à bon marché, et quel serait le prix du minot ou du barril. Pensez-vous que l'argile ferait mieux si elle était appliquée de bonne heure dans le printemps.

Respectueusement votre, etc.,

UN ABONNÉ.

Note Ed.—Pour un sol léger, comme notre correspondant décrit, le plâtre serait un bon engrais sur la surface. Il doit être appliqué aussitôt que la neige disparaît, et il faudrait de huit à dix barrils pour un